



RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00009

Numéro SIREN : 808 947 477

Nom ou dénomination : LA TAMISE

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/001707



N° 10956 * 19
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° 2033 A-SD Editions Informatiques Comptables Février 2017

Désignation de l'entreprise LA TAMISE SARL				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 29 QUAI DE LONDRES 55100 VERDUN						
SIRET 8 0 8 9 4 7 4 7 7 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 4		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	268 237	030	68 287
	Immobilisations financières* (1)		040	2 867	042	2 867
	Total I (5)		044	271 104	048	68 287
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	17 779	052	17 779
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	13 280	070	13 280
		Autres* (3)	072	37 421	074	37 421
	Valeurs mobilières de placement		082		082	
	Disponibilités		084	42 401	086	42 401
	Charges constatées d'avance*		092	309	094	309
	Total II		096	111 190	098	111 190
	Total général (I + II)		110	382 294	112	68 287
PASSIF				Exercice N 1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	5 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134	(50 876)		
	Résultat de l'exercice		136	64 413		
	Provisions réglementées		140	21 079		
	Total I		142	39 616		
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	171 493		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	32 346		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	34 743		
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176	274 391		
Total général (I + II + III)		180	314 007			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	139 623
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	48 516
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 934	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LA TAMISE SARL		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210		
	Production vendue	{	Biens	215	731 482	
			Services*	217	23 272	
			intracommunautaires			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	8 754	
	Autres produits			230	10 667	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	774 175
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises)*				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	283 339	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240	(6 029)	
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : -mobilier : -immobilier :)		242	117 002	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	664	
Rémunérations du personnel*				250	216 682	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	32 155	
Dotations aux amortissements*				254	43 283	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	706 410	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	67 765
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	5 244
Produits exceptionnels (IV)					290	7 379
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	2 383
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	3 105
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	64 413
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	64 413	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 488	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	29 258
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	350	17 987
Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	81 172
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356	
	Déficits antérieurs reportables* 57 275		dont imputés sur le résultat :		360	57 275
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	23 897

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

LA TAMISE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 5 000 €

29, Quai de Londres

55 100 VERDUN

RCS BAR LE DUC 808 947 477

Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2017

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 64 412.90 € de la manière suivante :

- * Une somme de 50 876.15 € à l'absorption des pertes antérieures s'élevant à 50 876.15 €,
- * Le solde après apurement de la perte, d'un montant de 13 536.75 €, à savoir :
 - 500 € à la réserve légale,
 - le surplus au compte report à nouveau soit 13 036.75 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des deux derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

La gérance,

Monsieur Aurélien THIEBAULT

